



Centre Communal d'Action Sociale

Champ-sur-Drac

5 rue Henri Barbusse

38560 Champ sur Drac

04 76 68 48 95 – 04 76 68 48 80

ccas@ville-champsurdrac.fr

beatrice.rebillard@ville-champsurdrac.fr



Dossier de candidature
« Bourse au permis de conduire catégorie B »
16/25 ans

Dossier de candidature

Le demandeur

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

38560 Champ sur Drac

Habite Champ-sur-Drac depuis :

Téléphone fixe : Portable.....

Email :

Situation familiale

Célibataire Vie Maritale Marié(e) Autre, précisez

Situation sociale :

Condition de logement :

Chez les parents locataire ou sou locataire Logé gratuitement Propriétaire

Autre, précisez.....

Ressources (joindre copie avis d'imposition)

Familiale Personnelles Conjoint Autre, précisez

Situation personnelle et professionnelle

Collégien

Lycéen

Etudiant

Niveau d'étude :

Salarié depuis : Quel type d'emploi.....

Apprentissage depuis :

Demandeur d'emploi depuis :

Autre, précisez :

➤ Etes-vous inscrit à la mission locale Sud Isère de Vizille oui non

VOS MOTIVATIONS

Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire

.....
.....
.....
.....

Merci de Joindre une lettre de motivation

.....
.....
.....

VOTRE CONTRE PARTIE

En fonction de vos compétences, aptitudes ou motivation, quel type d'activité bénévole (35 heures), pensez- vous pouvoir faire pour la commune ?

Les activités proposées peuvent se dérouler soit au service technique de la ville, soit au service culturel, soit au CCAS.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vos disponibilités

Je précise mes périodes de disponibilité pour effectuer les 35 heures de bénévolat

- Période de vacances scolaires
- Semaine scolaire, précisez les jours :
- Week-end (vendredi fin de journée au dimanche)

Documents à joindre au dossier

- Le présent dossier de candidature dûment renseigné, daté et signé
- L'attestation relative au règlement intérieur datée et signée
- Justificatifs de toutes ressources du demandeur
- Avis d'imposition N-1 personnel ou celui des parents
- Copie de la carte d'identité recto verso
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Photocopie de la carte d'étudiant ou certificat de scolarité
- Contrat de travail ou d'apprentissage ou attestation pôle emploi
- Fournir une lettre de motivation
- Bulletin n°3 du casier judiciaire
- Attestation de responsabilité civile (de la personne ou de son représentant légal)
- Un devis établi par l'auto-école de la Matheysine – 20 avenue de la Gare – 38560 Jarrie et relatif à l'inscription aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire
- Autorisation parentale pour les mineurs.

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit

Je soussigné (NOM et Prénom)
Certifie sur l'honneur l'exactitude des documents et des informations transmis à l'appui de mon dossier de demande de « Bourse au permis de conduire »

Fait à le

Signature du candidat

Signature du représentant légal (pour les mineurs)

(Partie réservée au service)
Date de dépôt de la demande
Reçu par _____
Le _____

ATTESTATION

Je soussigné (NOM et Prénom)

demandeur auprès du CCAS de Champ-sur-Drac d'une Bourse au permis de conduire atteste avoir pris connaissance du « règlement Bourse au permis de conduire » voté par le Conseil d'Administration du CCAS de Champ-sur-Drac, le 14 septembre 2022.

Fait à le

Signature du candidat

Signature du représentant légal (pour les mineurs)

AUTORISATION PARENTALE

(pour les candidats(es) mineurs au moment de leur inscription au dispositif « Bourse au permis de Conduire »)

Je soussigné(e), Monsieur, Madame :

Demeurant :

.....

Détenteur(trice) de l'autorité parentale,

Autorise mon enfant

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Demeurant :

A s'inscrire au dispositif « Bourse au permis de conduire » mis en place par le CCAS de Champ-sur-Drac et, à ce titre, s'inscrire auprès de l'auto-école de la Matheysine – 20 avenue de la Gare -38560 Champ-sur-Drac et effectuer une action citoyenne et bénévole de 35 heures auprès d'un service municipal.

En ce qui concerne le financement du permis de conduire de mon enfant, je m'engage à prendre en charge le solde dû à l'auto-école, après déduction de la bourse du CCAS de Champ-sur-Drac versée à l'auto-école, et/ou d'autres aides éventuelles.

En cas de non-réalisation des 35 heures de bénévolat et de non-respect du règlement intérieur, je m'engage à rembourser les sommes versées à l'auto-école par le CCAS de Champ-sur-Drac.

Fait à Champ-sur-Drac

Le

Signature



Règlement intérieur de la Bourse au permis de conduire

Préambule

Attendu que l'accès à l'autonomie pour les jeunes de la commune est étroitement lié à leur mobilité tant pour l'accès à la formation, qu'à l'emploi ;
Considérant que le facteur financier constitue un frein important pour les candidats à l'obtention du permis de conduire ;
Considérant que la collaboration occasionnelle (bénévolat) au sein d'une collectivité territoriale est un élément essentiel dans l'engagement citoyen des jeunes ;

Le CCAS de Champ-sur-Drac propose de mettre en place un dispositif de bourse au permis de conduire.

Article 1 : Définition de la Bourse du CCAS de Champ-sur-Drac d'aide au financement du permis de conduire de catégorie B

La bourse au permis de conduire s'adresse aux jeunes Chenillards. Ces jeunes doivent avoir un projet social et professionnel pour lequel l'obtention du permis de conduire est une nécessité.

Ce dispositif offre la possibilité d'une prise en charge financière d'une partie du coût du permis de conduire par le CCAS de Champ-sur-Drac en échange d'une activité bénévole d'intérêt collectif de 35 heures au sein de la commune.

Chaque jeune pourra bénéficier de cette bourse « permis de conduire » qu'une seule fois.

Le dispositif d'aide est mis en place pour une durée initiale de 1 an et portera sur l'accompagnement financier annuel de 4 bénéficiaires pour un montant individuel de 500 €.

Article 2 : Bénéficiaires

La bourse au permis de conduire est destinée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant à Champ-sur-Drac depuis au moins six mois sur la commune à la date de leur demande.
Le jeune s'engage à s'inscrire avec l'auto-école partenaire, l'auto-école de la Matheysine – 20 avenue de la Gare – 38560 Jarrie.

Les catégories ci-dessous constituent le public prioritaire :

- Jeune en recherche d'emploi inscrit à pôle emploi

- Jeune accompagné par la mission locale Sud Isère et mobilisé dans son parcours d'insertion.
- Jeune stagiaire de la formation professionnelle.
- Jeune salarié en contrat de travail ou d'apprentissage.
- Jeune célibataire ou en couple ayant un loyer à charge.
- Etudiant ou lycéen qui présente un besoin de mobilité pour leurs études.

Les conditions de ressources ainsi que la pertinence et la présentation du dossier seront des critères étudiés par le Conseil d'Administration du CCAS

Article 3 : Conditions d'obtention de la bourse

Les candidats qui déposent une demande d'aide financière devront répondre aux conditions citées dans l'article 2 et déposer un dossier de candidature avec l'ensemble des pièces demandées au CCAS de Champ-sur-Drac.

En contrepartie de cette aide, les candidats doivent s'engager à assurer 35 heures d'activité de bénévolat au profit de la commune.

Un calendrier et les missions seront élaborés avec le service concerné.

Les bénéficiaires s'engagent à respecter le calendrier et les missions qui lui seront attribués.

Article 4 : Montant de l'aide

Le montant de la bourse, soit 500 €, attribuée par délibération du CCAS est versé directement à l'auto-école conventionnée avec le CCAS de Champ-sur-Drac.

La somme attribuée sera allouée en deux fois :

- Un acompte de 250 € à la réussite à l'examen du code de la route.
- Le solde à la réalisation des 35h00 de bénévolat dûment attesté par les services de la mairie.

Article 5 : Dossier de demande

Le dossier de candidature ainsi que le règlement intérieur sont à retirer auprès du CCAS de Champ-sur-Drac ou à télécharger sur le site internet de la ville : www.ville-champsurdrac.fr.

Pour que le dossier de candidature soit recevable et puisse valablement être examiné et instruit par le CCAS de Champ-sur-Drac, il devra être déposé en mairie accompagné des pièces suivantes.

- Le présent dossier de candidature dûment renseigné, daté et signé.
- L'attestation relative au règlement intérieur datée et signée.
- Justificatifs de toutes ressources du demandeur.
- Avis d'imposition N-1 personnel ou celui des parents.
- Copie de la carte d'identité recto verso.
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
- Photocopie de la carte d'étudiant ou certificat de scolarité.
- Contrat de travail ou d'apprentissage ou attestation pôle emploi.
- Fournir une lettre de motivation.
- Bulletin n°3 du casier judiciaire.
- Attestation de responsabilité civile (de la personne ou de son représentant légal)
- Un devis établi par l'auto-école de la Matheysine – 20 avenue de la Gare – 38560 Jarrie - et relatif à l'inscription aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire.
- Autorisation parentale (pour les mineurs)

Dans le cadre de l’instruction des dossiers et selon les cas, le CCAS pourra demander des précisions ou toutes autres pièces qu’il jugera utile.

Article 6 : Procédure d’instruction et d’attribution

Le dossier complété devra être transmis au CCAS de Champ-sur-Drac avec l’ensemble des pièces justificatives.

Les dossiers seront instruits par le Conseil d’Administration du CCAS de Champ-sur-Drac.

Les dossiers devront être déposés au plus tard :

- Le 01^{er} mars de l’année en cours pour la commission de mars.
- Le 01^{er} juin de l’année en cours pour la commission de juin.
- Le 01^{er} septembre de l’année en cours pour la commission de septembre.
- Le 01^{er} décembre de l’année en cours pour la commission de décembre.

Article 7 : Décision

La décision sera notifiée au demandeur et à l’auto-école partenaire par le Président du CCAS.

Une convention est ensuite signée entre le jeune et le CCAS de Champ sur Drac qui rappelle les engagements des uns et des autres dans le dispositif.

Article 8 : Modalités de paiement

Le versement sera effectué en deux échéances auprès de l’auto-école conventionnée.

- Un acompte de 250 € à la réussite à l’examen du code de la route.
- Le solde à la réalisation des 35h00 de bénévolat dûment attesté par les services de la mairie.

Le jeune doit obtenir son permis de conduire dans un délai maximum de 1 an suivant la date de délibération du conseil d’administration.

Le candidat fournira au CCAS les documents attestant de son inscription au permis de conduire et de ses heures de bénévolat.

Article 9 : Dispositions spécifiques

En cas de non-réalisation des 35 heures de bénévolat et de non-respect du règlement intérieur, le bénéficiaire s’engage à rembourser les sommes versées à l’auto-école par le CCAS de Champ-sur-Drac.

Article 10 : Contrôles sanctions

Le CCAS de Champ-sur-Drac procède au contrôle des déclarations faites par les bénéficiaires. En cas de fausse déclaration, d’utilisation de documents falsifiés ou altérés, le président du CCAS de Champ-sur-Drac pourra demander le reversement de toute ou partie de l’aide attribuée.